

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23/04/2021**

L'an deux mil vingt et un

Et le 23 avril

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel TERREAUX

Présents : BICHAUD ERIC, DELPEY STEPHANE, GOYER FABRICE, HELLIAN JOEL, KADOUCH LAURENT, LAGORCE CHANTAL, LENTIGNAC JULIE, MURAT GINETTE, PALI EUGJEN, PINOTTI VIVI, RAYGADE ISABELLE, SANCHEZ MARIELLE, TERREAUX DENIS, TERREAUX MICHEL

Absents excusés : ELODIE RANDONNIER

Pouvoir : ELODIE RANDONNIER suppléée par ISABELLE RAYGADE

Mme CHANTAL LAGORCE a été nommée secrétaire de séance.

1/ INTEGRATION IMPASSE DES ŒILLETS

Le conseil municipal après avoir consulté le plan et après délibération, par : 6 POUR, 3 ABSTENTIONS et 6 CONTRE. (Face au partage des voix, celle du Maire votant POUR est prépondérante) :

Approuve le principe d'intégration de l'impasse des Œillets

Demande au Maire de prescrire une enquête publique.

2/ DONS PARCELLES

Une administrée souhaite céder à titre gracieux plusieurs parcelles à la commune d'une superficie totale de 16 064 m.

Le conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE la donation de ces parcelles.

3/ DELEGUES FEUX ET FORETS

Sont désignés à l'unanimité comme délégués : M. HELLIAN et MME MURAT

4/ REDEVANCES 2021 OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal à l'unanimité applique les tarifs en vigueur et autorise la mairie à adresser les titres de paiement aux différents organismes :

ENEDIS : 215 €

GAZ : 212 €

TELECOM : 1239.77 €

5/ MODIFICATION STATUTS CAB

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CAB.

6/ LOYER

Face à la nouvelle fermeture d'un commerce « de non nécessité » de LEMBRAS pendant ce troisième confinement, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer un loyer de 10 € pour avril et mai.

7/ CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer au 1er mai 2021 le poste d'Adjoint technique principal 1ère classe suite à une avancée de grade de la part d'un agent déjà en poste.

8/ COMMERCES AMBULANTS

Afin de définir les modalités d'attribution d'emplacements pour les commerces ambulants sur la voie publique à LEMBRAS, trois votes sont réalisés par les membres du conseil municipal :

-Proposition d'une gratuité totale : 1 POUR, 1 ABSTENTION et 13 CONTRE

-A l'issue du résultat du premier vote,

-Proposition pour une gratuité de deux ou trois mois à titre de période d'essai :

8 POUR une gratuité de 2 mois et 7 POUR une gratuité de 3 mois.

-Tarification fixée à 10 euros pour jour d'occupation du domaine public :
13 POUR et 2 CONTRE

Après délibération, les mesures suivantes relatives aux commerçants ambulants souhaitant exercer sur la commune sont adoptées :

-Gratuité d'emplacement pendant deux mois

-Emplacement payant (10 €/ jour d'utilisation) – émission d'un titre de recette à l'issue de chaque mois échu.

9/ COLUMBARIUM

Réflexion sur les modalités d'enlèvement des ancienne plaques

Réflexion sur la construction d'un nouveau columbarium

10/ TRAVAUX

Etude de la 3e tranche d'assainissement collectif programmée pour 2022 auprès de la CAB

Travaux de l'aire de pique-nique et parking poids lourds en cours à l'aire de co-voiturage de la Ribeyrie

Problème de sécurisation de l'impasse des Fontaines et route de Villamblard

11/ ELECTIONS

Date des prochaines élections reportée au 20 et au 27 juin avec 4 bureaux de votes.

Fin de la réunion.

Le Maire
Michel TERREAUX

